



# Assemblée générale

Distr. générale  
10 avril 2013  
Français  
Original : anglais

## Soixante-septième session

Points 146 et 162 de l'ordre du jour

### Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

#### Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

## Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 et projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014

### Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(En dollars des États-Unis)

Crédit ouvert pour 2011/12	61 449 400
Dépenses de 2011/12	59 999 500
Solde inutilisé de 2011/12	1 449 900
Crédit ouvert pour 2012/13	58 253 000
Montant estimatif des dépenses de 2012/13 <sup>a</sup>	57 797 200
Montant prévu du solde inutilisé de 2012/13 <sup>a</sup>	455 800
Projet de budget du Secrétaire général pour 2013/14	58 391 900
Recommandation du Comité consultatif pour 2013/14	58 391 900

<sup>a</sup> Montant estimatif au 1<sup>er</sup> mars 2013.



## I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires recommande à l'Assemblée générale d'approuver le projet de budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) présenté par le Secrétaire général pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 (exercice 2013/14). Ses observations sont exposées dans les paragraphes qui suivent.

2. Lors de l'examen du financement de la MINURSO, le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général qui lui ont fourni des éclaircissements et des compléments d'information, et a reçu des réponses écrites le 8 avril 2013. La liste des documents que le Comité a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de la MINURSO est donnée à la fin du présent rapport. On trouvera dans les rapports correspondants du Comité ses observations et recommandations détaillées sur les conclusions du Comité des commissaires aux comptes relatives aux opérations de maintien de la paix et sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/67/782 et A/67/780, respectivement).

## II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012

3. Dans sa résolution 65/304, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 61 449 400 dollars (montant net : 58 688 100 dollars) pour financer le fonctionnement de la MINURSO pendant l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 (exercice 2011/12). Le montant total des dépenses engagées pendant l'exercice s'est élevé à 59 999 500 dollars (montant net : 57 405 300 dollars), soit un montant brut de 1 449 900 dollars (montant net : 1 282 800 dollars) de moins que le crédit ouvert par l'Assemblée, ce qui représente un taux d'exécution du budget de 97,6 %. La sous-utilisation des crédits alloués aux transports terrestres et aériens a été en partie contrebalancée par un dépassement des crédits ouverts au titre des traitements et des dépenses communes du personnel civil. On trouvera une analyse détaillée des écarts à la section IV du rapport sur l'exécution du budget (A/67/712).

4. Au paragraphe 14 du rapport sur l'exécution du budget, le Secrétaire général indique qu'au cours de l'exercice considéré, les conditions de sécurité se sont dégradées pour la Mission. En conséquence, il a fallu renforcer la sécurité de certaines bases d'opérations situées à l'est du mur de sable, ce qui a nécessité du matériel supplémentaire de défense des périmètres (ibid., par. 17 et 19). Le dépassement des crédits qui en a résulté a été en partie compensé par le report, décidé pour des raisons de sécurité, de plusieurs projets d'aménagement et de rénovation prévus à l'est du mur de sable. Par ailleurs, comme indiqué au paragraphe 18 du rapport, les prévisions de dépenses au titre des transports terrestres et aériens ont été revues à la baisse, pour la principale raison qu'un hélicoptère a été rapatrié et que l'acquisition de 27 véhicules légers et de 7 véhicules lourds a été annulée.

5. Le dépassement des crédits ouverts au titre des fournitures, services et matériel divers est imputable au coût du transfert du matériel et des véhicules hérités de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT).

Le Comité consultatif a été informé qu'une partie de ce matériel avait été endommagé lors de son acheminement et qu'une demande d'indemnisation avait été adressée à la société de transport. **Le Comité est convaincu que la Mission va faire en sorte que cette demande d'indemnisation soit traitée et réglée rapidement.**

6. Le Comité consultatif note qu'au titre de la réalisation escomptée 3.1 (Amélioration de l'efficacité et de la rentabilité de l'appui logistique et administratif et du soutien en matière de sécurité fournis à la Mission), l'objectif qui consistait à ramener à 0,7 % la part des véhicules impliqués dans de graves accidents de la route n'a pas été atteint, 5 accidents graves ayant eu lieu au cours de l'exercice considéré, ce qui représente 1,8 % du parc automobile. Le Comité a été informé que la Mission avait imputé la plupart de ces accidents à des excès de vitesse et qu'elle s'employait à imposer une discipline plus stricte dans ce domaine.

7. Au titre de cette même réalisation escomptée, dans les produits prévus pour les installations et infrastructures, il est question que la Mission remplace de petits groupes électrogènes par des modèles plus puissants. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ces nouveaux besoins s'expliquaient par la nécessité de moderniser les infrastructures et d'améliorer les conditions de vie dans les bases d'opérations situées dans des zones isolées privées d'électricité. Le Comité a également appris que les grands modèles de groupes électrogènes étaient plus économiques en termes de production d'électricité, mais que les petits modèles étaient utiles dans les bases de petite taille, où il fallait pouvoir s'adapter à des besoins variables. Le Comité rappelle les observations qu'il a faites sur la question des groupes électrogènes dans son précédent rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/66/718, par. 107). **Le Comité pense qu'il faut tout faire pour réaliser des économies lors du déploiement des groupes électrogènes.**

8. Le Comité consultatif note que le rapport sur l'exécution du budget 2011/12, contrairement au budget de cet exercice (A/67/612, par. 30), prend pleinement en compte les incidences financières de l'opération de classement des postes menée à la MINURSO en avril 2010, et fait donc état d'un dépassement des crédits ouverts au titre du personnel recruté sur le plan national. Dans son précédent rapport sur l'exécution du budget et le projet de budget de la Mission, le Comité avait signalé qu'il aurait fallu mieux expliquer les conséquences du classement des postes, par souci de transparence, et que ces opérations devraient, dans la mesure du possible, être planifiées de manière à ce que les dépenses qu'elles entraînent soient alignées sur les cycles budgétaires auxquels elles se rapportent (A/66/718/Add.6, par. 23 et 24). S'étant renseigné à ce sujet, le Comité a été informé qu'à l'issue de l'opération menée à la MINURSO – la première du genre depuis la création de la Mission –, 147 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national et 45 postes d'agent du Service mobile avaient été reclassés, et aucun poste n'avait été déclassé. **Compte tenu de ses observations précédentes à ce sujet, le Comité insiste pour que les opérations de classement de postes soient conduites dans des délais plus raisonnables de manière à limiter les incidences financières imprévues. Le Comité estime également que le Secrétaire général devrait fournir une explication plus complète dans les cas où une opération de ce type déboucherait sur le reclassement d'une grande majorité des postes examinés.**

9. On trouvera, dans l'analyse du projet de budget pour l'exercice 2013/14, les observations du Comité consultatif sur divers objets de dépense présentés dans le rapport sur l'exécution du budget.

### III. Situation financière et information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

10. Le Comité consultatif a été informé que le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Mission depuis sa création s'établissait à 960 447 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 912 970 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 47 477 000 dollars au 28 mars 2013. Le Comité a également été informé qu'au 28 février 2013, le montant dû au titre des contingents s'élevait à 614 200 dollars et le montant à rembourser au titre du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome, à 367 000 dollars. Au 18 mars 2013, compte tenu d'une réserve opérationnelle de trois mois de 14 424 000 dollars (à l'exclusion des sommes à rembourser aux pays fournissant des contingents), la Mission affichait un déficit de trésorerie de 6 124 000 dollars. Par ailleurs, à la même date, elle avait un emprunt en cours de 4 millions de dollars contracté auprès du Compte spécial de la Force de protection des Nations Unies.

11. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'il existait à la MINURSO des contributions non acquittées depuis sa création en 1991, et que l'état de sa trésorerie s'était dégradé au début des années 2000. Dans un précédent rapport du Comité remontant à cette époque, le solde des contributions non acquittées s'élevait à 94,2 millions de dollars (A/55/874/Add.7, par. 11). Même si ce montant a diminué ces dernières années, le solde de trésorerie de la Mission reste déficitaire. **Le Comité rappelle que l'Assemblée générale a invité maintes fois (la dernière fois dans sa résolution 66/246) tous les États Membres à s'acquitter de l'intégralité de leurs contributions dans les meilleurs délais et sans conditions. Le Comité fait à nouveau part de sa préoccupation face à la situation financière de la Mission, qui demeure précaire, et aux retards qui en résultent dans les remboursements des pays fournissant des contingents (A/66/718/Add.6, par. 11).**

12. Le Comité consultatif a reçu les informations suivantes sur l'occupation des postes du personnel militaire et civil de la MINURSO pour l'exercice 2012/13 (au 31 janvier 2013) :

	<i>Effectif autorisé<sup>a</sup></i>	<i>Effectif réel</i>	<i>Taux de vacance (Pourcentage)</i>
Observateurs militaires	203	175	14
Contingents	27	25	7
Police des Nations Unies	6	6	–
Personnel recruté sur le plan international	100	91	9
Personnel recruté sur le plan national	174	164	6

<sup>a</sup> Niveau le plus élevé de l'exercice.

13. Le Comité consultatif a également reçu un tableau des dépenses effectives et du montant estimatif des dépenses de l'exercice 2012/13, accompagné d'une analyse des écarts. Au 31 janvier 2013, le montant brut des dépenses s'élevait à 37 865 000 dollars (montant net : 36 745 100 dollars), contre un montant brut des crédits ouverts de 58 253 000 dollars (montant net : 55 972 400 dollars). À la fin de l'exercice 2012/13, la Mission table sur une sous-utilisation des crédits ouverts à hauteur de 455 800 dollars, soit 0,8 %.

14. À cet égard, le Comité consultatif a été informé qu'il existait un solde inutilisé au titre des transports aériens en raison de la résiliation, en novembre 2012, d'un contrat portant sur un avion. Dans le projet de budget de la MINURSO pour 2013/14, le Secrétaire général indique que cet avion a été utilisé essentiellement par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), moyennant remboursement, pour transporter des passagers dans le cadre du programme de mesures de confiance du HCR. Depuis que le HCR affrète un avion de plus grande capacité, la Mission n'a plus besoin d'assurer cet appui logistique (A/67/731, par. 14). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la réduction de la flotte aérienne n'aurait pas d'incidences sur l'appui apporté aux bases d'opérations de la Mission.

#### **IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014**

##### **A. Mandat et résultats prévus**

15. Le Conseil de sécurité a défini le mandat de la Mission dans sa résolution 690 (1991). La dernière prorogation en date, jusqu'au 30 avril 2013, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2044 (2012). Dans son rapport sur le projet de budget, le Secrétaire général indique qu'au cours de l'exercice considéré, la MINURSO continuera de soutenir les négociations menées par les parties au conflit pour parvenir à un règlement politique du différend qui les oppose au Sahara occidental; de mener ses activités d'observation et de surveillance pour s'assurer que les parties respectent l'accord de cessez-le-feu; d'aider l'Envoyé personnel du Secrétaire général dans ses travaux; d'aider le HCR à mettre en œuvre son programme de mesures de confiance; et de déminer les zones contaminées, en coopération avec une organisation non gouvernementale (A/67/731, par. 6 à 17).

16. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que les observateurs militaires de la Mission poursuivront leurs activités de surveillance et qu'un programme plus complet de mesures de confiance sera mis en œuvre, qui nécessitera un renfort de la Police des Nations Unies (A/67/731, par. 9). Le Comité a été informé que le nombre de postes visités et surveillés par les observateurs militaires de la Mission avait augmenté de 40 % depuis 2010. Compte tenu de cette intensification de l'activité et des dangers liés à l'instabilité de la région du Sahel et du Sahara, la Mission devrait être amenée à travailler à plein régime. Le Secrétaire général indique que la Mission continuera de prêter appui aux composantes opérationnelle et militaire pour leur permettre de poursuivre leurs opérations (ibid. par. 11).

## B. Ressources nécessaires

17. Le montant brut des prévisions de dépenses de la Mission pour l'exercice 2013/14 s'élève à 58 391 900 dollars (montant net : 55 969 900 dollars), soit 138 900 dollars (0,2 %) de plus que le crédit ouvert pour 2012/13, d'un montant brut de 58 253 000 dollars. Cette augmentation se reflète essentiellement dans les montants prévus au titre du personnel militaire et de police et s'explique, dans ce cas, par la hausse du coût des voyages nécessaires pour leur déploiement, leur relève et leur rapatriement, et par celle des dépenses opérationnelles de matériel, de communications et de services de déminage. Cette augmentation des prévisions de dépenses est en partie compensée par la baisse des dépenses prévues au titre des transports aériens et du personnel civil. On trouvera aux sections II et III du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget (A/67/731) des informations détaillées sur les ressources demandées et une analyse des variations.

18. Le Comité consultatif note que pour l'exercice 2013/14, les contributions volontaires en nature budgétisées s'élèveraient à 2 071 700 dollars et proviendraient des Gouvernements marocain (1 718 345 dollars) et algérien (353 335 dollars) (A/67/731, sect. II.A). Par ailleurs, les contributions non budgétisées prévues par l'accord sur le statut de la Mission relatives à l'hébergement sont estimées à 1 476 000 dollars, et proviendraient des Gouvernements marocain (1 394 000 dollars) et algérien (82 000 dollars) (A/67/731, sect. II.B). **Le Comité consultatif prend note avec satisfaction du maintien des contributions volontaires.**

19. Un certain nombre d'initiatives visant à faire des économies sont exposées aux paragraphes 13 à 15 du projet de budget (voir aussi les paragraphes 33 et 34 du présent rapport). Aux paragraphes 16 et 17, le Secrétaire général présente des mesures destinées à donner suite aux observations et recommandations des organes délibérants et aux décisions internes sur la question.

### 1. Personnel militaire et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2012/13</i>	<i>Effectif proposé pour 2013/14<sup>a</sup></i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	203	203	–
Contingents	27	27	–
Police des Nations Unies	6	6	–

<sup>a</sup> Niveau le plus élevé de l'exercice.

20. Le montant des dépenses proposées au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice 2013/14 s'élève à 6 702 500 dollars, soit 173 400 dollars (2,7 %) de plus que le montant des crédits ouverts pour 2012/13, de 6 529 100 dollars. Cette augmentation se reflète essentiellement dans les prévisions de dépenses au titre des voyages nécessaires pour le déploiement, la relève et le rapatriement et s'explique, dans ce cas, par la hausse du prix des billets.

## 2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé 2012/13<sup>a</sup></i>	<i>Effectif proposé 2013/14</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	100	99	(1)
Personnel recruté sur le plan national	174	176	2
Emplois de temporaire	2	1	(1)
Volontaires des Nations Unies	16	16	–
<b>Total</b>	<b>292</b>	<b>292</b>	<b>–</b>

<sup>a</sup> Niveau le plus élevé.

21. Le montant estimatif des ressources demandées pour le personnel civil pour l'exercice 2013/14 s'élève à 24 096 200 dollars, soit 278 100 dollars (1,1 %) de moins que le montant des crédits alloués pour 2012/13. Le taux de vacance de postes appliqué pour calculer ce montant est de 3 % pour le personnel recruté sur le plan international, de 4 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national et de 6 % pour les Volontaires des Nations Unies, contre 2 %, 5 % et 2 % respectivement pour l'exercice précédent. Une justification des taux de vacance de postes prévus est fournie au paragraphe 31 du projet de budget (A/67/731).

22. La baisse du montant des ressources demandées pour 2013/14 s'explique essentiellement par l'augmentation du taux de vacance des postes du personnel recruté sur le plan international et la suppression d'un poste de fonctionnaire international, mais elle est en partie contrebalancée par une augmentation des prévisions de dépenses résultant de la révision du barème des traitements des fonctionnaires internationaux.

### *Recommandations concernant les postes*

#### *Création de postes*

23. Dans la composante 1 (civile opérationnelle), le Secrétaire général propose de créer, au sein du Groupe des affaires politiques, un poste de chef de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission (P-5), qui serait chargé d'améliorer la collecte et l'analyse de l'information, en particulier dans le domaine de la sécurité, compte tenu de la montée des tensions dans la région, de la présence de groupes armés et des événements déstabilisants survenus dans les pays voisins. Au paragraphe 22 du projet de budget, il est indiqué que ce poste contribuerait à améliorer les moyens internes d'analyse dont dispose la Mission, car son titulaire assurerait la coordination des flux d'information provenant de la composante militaire, de la police des Nations Unies, du Groupe des affaires politiques et du groupe chargé de la sécurité, et à renforcer la coopération avec les organismes des Nations Unies présents dans les pays voisins. Le Comité a été informé que même si l'information existait dans les différents services de la Mission, elle n'était jamais rassemblée afin d'être correctement analysée et évaluée. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que ce poste relèverait du Bureau du Représentant spécial. Outre ce chef, la Cellule d'analyse conjointe de la Mission comprendrait des représentants du

personnel militaire, du Groupe des affaires politiques et de la Police des Nations Unies sélectionnés parmi le personnel existant de la Mission.

**24. À la lumière de l'explication qui précède, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver la création du poste de Chef de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission (P-5).**

*Transformation et transfert de postes*

25. Dans la composante 3 (appui), le Secrétaire général propose de transformer, au sein du Groupe Déontologie et discipline, un emploi de temporaire en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Comme il l'explique au paragraphe 25 du projet de budget, cette transformation s'explique par le fait que ces fonctions sont devenues parties intégrantes des opérations de maintien de la paix et peuvent désormais être considérées comme permanentes. Le titulaire du poste aidera le Groupe à lutter contre les manquements par la prévention, la répression et des mesures correctives. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la transformation de poste proposée par le Secrétaire général.**

26. Par ailleurs, pour donner suite au projet de regroupement des fonctions budgétaire et financière au sein d'une nouvelle Section des finances et du budget, le Secrétaire général propose de transférer un poste P-3 et un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national du Bureau du Chef de l'appui à la mission dans cette nouvelle section, et de transformer un poste d'assistant (finances) du Service mobile en emploi de temporaire des services généraux recruté sur le plan national. Comme indiqué au paragraphe 26 du projet de budget, le regroupement de ces fonctions vise à améliorer les moyens dont disposera la Mission pour assurer des services de gestion financière une fois mis en œuvre les Normes comptables internationales pour le secteur public et le progiciel de gestion intégré. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection au transfert d'un poste P-3 et d'un poste d'agent des services généraux, ni à la transformation d'un poste du Service mobile en emploi de temporaire des services généraux recruté sur le plan national.** Le Comité se propose de commenter plus précisément le regroupement des fonctions financière et budgétaire des missions dans son prochain rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/67/780).

*Suppression de postes*

27. Il est proposé de supprimer un poste d'agent du Service mobile au sein de la Section des transports aériens à la suite de la redistribution des fonctions décrite au paragraphe 27 du rapport. **Le Comité ne voit pas d'objection à la suppression proposée.**

### 3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant alloué pour 2012/13</i>	<i>Montant proposé pour 2013/14</i>	<i>Variation</i>
Dépenses opérationnelles	27 349 600	27 593 200	243 600

28. Le montant estimatif des dépenses opérationnelles pour l'exercice 2013/14 s'élève à 27 593 200 dollars, soit 243 600 dollars (0,9 %) de plus que le montant alloué pour 2012/13.

#### *Transports terrestres*

29. Le montant estimatif des dépenses prévues au titre des transports terrestres pour l'exercice 2013/14 s'élève à 1 561 100 dollars, soit 450 600 dollars (40,6 %) de plus que le montant alloué pour 2012/13. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'acquisition d'une grue mobile et d'un tracteur routier, et par la hausse des dépenses prévues au titre des pièces détachées, qui résulte de l'allongement de la durée de vie des véhicules. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la grue devait servir à porter et déplacer des charges des deux côtés du mur de sable. Dans le passé, la MINURSO dépendait du Gouvernement marocain pour la location de chariots élévateurs destinés à ses bases d'opérations situées à l'ouest du mur de sable, or l'Armée royale marocaine les utilisait souvent sans interruption. La Mission a donc indiqué qu'elle avait besoin de moyens pour accomplir des tâches en toute indépendance dans ses bases d'opérations – déplacer des blocs d'habitation modulables et des groupes électrogènes, par exemple. Le Comité a été informé qu'il était nécessaire d'acheter un tracteur routier pour remplacer un camion arrivé au bout de sa vie utile. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à ces acquisitions.**

#### *Transports aériens*

30. Le montant estimatif des dépenses prévues au titre des transports aériens pour l'exercice 2013/14 s'élève à 14 934 700 dollars, soit 857 800 dollars (5,4 %) de moins que le montant alloué pour 2012/13. D'après le Secrétaire général, cette baisse s'explique essentiellement par la suppression d'un avion de la flotte aérienne, qui intervient après une réduction du nombre d'hélicoptères en 2011/12 (voir par. 4 du présent rapport). Ayant demandé des précisions sur les incidences opérationnelles de ces réductions successives des moyens aériens, le Comité consultatif a été informé qu'à la suite d'une révision du plan général des déplacements de la Mission, les transports terrestres étaient désormais privilégiés pour assurer les déplacements du personnel au sein de la zone de la Mission. Il a également été informé que le nombre total d'heures de vol allait néanmoins augmenter, dans la mesure où les patrouilles hélicoptères dureraient désormais plus longtemps qu'avant. Quel que soit le nombre d'aéronefs en service, il ne devrait pas y avoir de changement dans le nombre de bases d'opérations. La réduction de la flotte nécessite toutefois une meilleure gestion des moyens aériens.

#### *Fournitures, services et matériel divers*

31. Le montant estimatif des dépenses prévues au titre des fournitures, services et matériel divers pour l'exercice 2013/14 s'élève à 4 553 400 dollars, soit 307 800 dollars de plus que le montant alloué pour 2012/13. D'après le Secrétaire général, cette augmentation se reflète en partie dans les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage et s'explique, dans ce cas, par l'augmentation des dépenses contractuelles liées aux activités de déminage. Le Comité consultatif a été informé que celles-ci avaient augmenté de 7,4 % du fait de la concurrence qui s'exerçait dans le domaine de la passation des marchés. Par ailleurs, il a appris que les dépenses de personnel avaient augmenté de 6,7 % parce

que le poste d'administrateur de programmes du Centre de coordination de la lutte antimines de Laayoune avait été reclassé et qu'il avait été budgétisé sur la totalité de l'exercice, au lieu de 10 mois, comme c'était le cas dans le budget 2012/13.

32. S'agissant de la lutte antimines, le Comité consultatif rappelle ce qu'il avait observé lors de l'examen du projet de budget pour 2012/13, à savoir qu'il y avait des écarts sensibles entre les surfaces à déminer et les surfaces effectivement déminées et que la Mission avait prévu de passer à des opérations d'enlèvement de munitions enterrées, plus complexes et nécessitant davantage de ressources (A/66/718/Add.6, par. 35 et 36). On trouvera plus d'informations sur le programme de détection des mines et de déminage établi pour 2013/14 aux paragraphes 36 à 38 du projet de budget. En réponse à sa demande, le Comité a reçu des informations complémentaires sur les activités de déminage menées par la MINURSO et la transition entre l'enlèvement de bombes à sous-munitions et celui de mines enterrées. Le Comité note que cette redéfinition des priorités devrait déterminer le choix de la technique utilisée, la surface à déminer et, par voie de conséquence, le montant des ressources nécessaires. Le Comité abordera cette question de manière plus approfondie dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/67/780).

#### *Gains d'efficience*

33. À la section II.C du projet de budget, le Secrétaire général indique qu'un avion a été retiré de la flotte et que les missions devront désormais être exécutées à l'aide de moyens aériens réduits, ce qui devrait permettre d'économiser 836 000 dollars pendant l'exercice 2013/14. Le Comité note par ailleurs qu'afin de respecter les coefficients standard, la Mission prévoit de comptabiliser en pertes 189 véhicules légers et n'envisage pas d'en acquérir de nouveaux en 2013/14 (A/67/731, par. 17). **Le Comité consultatif félicite la MINURSO des efforts qu'elle déploie pour gagner en efficience.**

34. Sur un point en rapport avec les économies, le Comité consultatif a été informé, au cours de ses consultations avec des responsables de la Mission, que la présence du Centre de services régional et du Bureau régional d'achat à Entebbe (Ouganda) n'avait pas encore eu d'effet direct sur le fonctionnement de la MINURSO, qui était relativement isolée des autres opérations de maintien de la paix d'Afrique. **Le Comité consultatif estime que la situation géographique de la Mission ne doit pas empêcher cette dernière de continuer à chercher à faire des économies, de s'inspirer des réussites d'autres missions de maintien de la paix et de chercher de nouveaux types d'assistance, autant que faire se peut.**

## V. Conclusion

35. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINURSO pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 sont indiquées au paragraphe 42 du rapport sur l'exécution du budget (A/67/612). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012, d'un montant de 1 449 900 dollars, ainsi que les recettes diverses et ajustements de l'exercice clos le 30 juin 2012, d'un montant de 552 000 dollars, soient portés au crédit des États Membres.**

36. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINURSO pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 sont indiquées au paragraphe 53 du projet de budget (A/67/731). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit de 58 391 900 dollars aux fins du fonctionnement de la MINURSO pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014, et de mettre ce montant en recouvrement, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 4 865 991 dollars par mois.**

*Documentation*

- Rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/67/612)
- Budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/67/731)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 et le projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/718/Add.6)
- Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 et rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies [A/67/5 (Vol. II)]
- Résolution 2044 (2012) du Conseil de sécurité
- Résolution 66/278 de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental